



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourcain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 20 septembre 2016.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoint, Danièle BESSAT, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Madame Christine BURKHARDT qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON
Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET
Madame Andrée LAFAYE qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET
Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT
Monsieur Bernard DELAVault qui a donné pouvoir à Monsieur Guy BONVIN
Madame Marie-Claude LACARIN qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Nicole POLIGNY
Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES

Absents :

Quorum : Dix-huit Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil Municipal.
Il propose de procéder l'adoption du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2016, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB01) :**
Domaine – Cession d'un immeuble rue des Béthères

Objet : **3.2 Aliénations**

Considérant les travaux importants que nécessiterait l'immeuble communal sis au 10 rue des Béthères et l'intérêt de voir ce patrimoine réhabilité, le Conseil Municipal unanime en autorise la vente au profit de Monsieur Abdelkrim MOUJNIBA au prix de 25.000,00 € conforme à l'estimation préalable des Services fiscaux.

Acte : **Délibération n° 02 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB02) :**
Domaine – Dénomination de voies ouvertes à la circulation publique

Objet : **3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Vu les dispositions de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le numérotage des rues et considérant qu'il convient de procéder à la dénomination et au numérotage des rues afin notamment de faciliter le repérage et le travail des services publics, l'assemblée unanime décide de procéder aux dénominations des voies publiques suivantes :

Voies à dénommer	Localisation
Impasse Pierre Louvot	impasse à partir de la Rue Hubert Pajot
Chemin des Vernes	entre la Route de Rachailier et la Rue de l'Ancienne Lavée
Rue Paul Maridet	entre la Route de Varennes et la Route de Rachailier
Rue de la Cafratte	entre la Rue Paul Maridet et la Route de Rachailier
Impasse du Champ du Milan	entre la Route de Varennes et le lieu-dit Champ du Milan
Rue des Crégnards	entre la Route de Varennes et la Route des Morins
Rue de l'Ancienne Lavée	entre la Route de Rachailier et la rue des Crégnards
Rue de la Pelouse	entre la Route des Morins et la Rue des Millêts (voie mitoyenne avec Contigny)
Route des Morins	entre la Route de Rachailier et la Route de Villemouze
Route de Villemouze	entre la Route des Morins et la limite de Commune avec Paray-sous-Briailles
Rue des Millêts	entre la Rue de la Pelouse et la Route des Morins
Avenue Georges Pompidou	entre la Route de Gannat et l'intersection de la Route d'Ambon avec la Rue des Terres Molles
Rue Louis Tellier	entre la Rue Georges Pompidou et la Route de Loriges
Impasse Louis Neillot	impasse à partir de la Rue Georges Pompidou
Rue des Bédillons	entre la Route de Loriges et la Route de Briailles
Impasse de la Villefranche	entre la Rue des Bédillons et le lieu-dit La Bouesse
Impasse du Colombier	entre le Chemin du Colombier et le lieu-dit Le Colomboer
Rue des Terres Molles	entre l'intersection de la Route d'Ambon avec la Rue Georges Pompidou et la Rue du Paturail
Rue des Tuileries	entre la Route de Gannat et la Rue des Terres Molles
Rue du Paturail	entre la Route d'Ambon et la Rue du Deffand
Rue du Deffand	entre la Route de Gannat et la Rue du Paturail
Route de Champagne	entre la Route de Gannat et le lieu-dit Champagne
Chemin des Guénégauds	entre la Rue de Champ-Feuillet et le lieu-dit des Guénégauds
Rue des Floux	entre la Route de Chantelle et la Route de Baruthet (voie mitoyenne avec la Commune de Montord entre la Route de Chantelle et la rue du Chemin Ferré)
Route de Baruthet	entre la Route de Chantelle et la limite de Commune avec Bayet
Impasse des Apis	entre la Route de Baruthet et le lieu-dit Les Apis
Rue des Brosses	entre la Route de Baruthet et la Rue des Floux
Rue du Chemin Ferré	entre la Rue des Floux et la limite de Commune avec Chareil-Cintrat (voie mitoyenne avec la Commune de Montord)
Impasse de Bois Sapin	entre la Rue des Floux et le lieu-dit Bois Sapin
Rue de la Pommerault	entre la rue des Accacias et la limite de Commune avec Saulcet
Route du Mas de Bessat	entre la Route de Rachailier et la limite de Commune avec Contigny
Impasse du Mas de Bessat	impasse à partir de la Route du Mas de Bessat

Acte :	Délibération n° 03 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB03) : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Gouvernance du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat, la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois et la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu l'Arrêté n° 888-2016 du 18 mars 2016 de Monsieur le Préfet de l'Allier portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier et prescrivant la fusion de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat, la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois et la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble à compter du 01 janvier 2017, l'assemblée unanime, statuant sur la gouvernance du futur Etablissement, se prononce pour la répartition de droit commun des sièges de délégués au sein de la future assemblée délibérante.

Considérant par ailleurs l'intérêt de voir le nouvel Etablissement dénommé de façon à promouvoir l'identité des territoires qui le composent, le Conseil Municipal unanime se déclare favorable à la dénomination suivante : « Saint-Pourçain – Sioule – Limagne ».

Acte : **Délibération n° 04 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB04) :**
Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Par 23 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 77.503,51 € en investissement et 65.834,00 € en fonctionnement.

Acte : **Délibération n° 05 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB05) :**
Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Assainissement »

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Par 23 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement qui s'équilibre à 280.600,00 € en fonctionnement.

Acte : **Délibération n° 06 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB06) :**
Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Baux commerciaux »

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Par 23 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement.

Acte : **Délibération n° 07 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB07) :**
Vie associative – Attribution de subventions

Objet : **7.5 Subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions proposées au titre de l'année 2015 pour un total de 51.620,94 €, étant observé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif et que les subventions accordées au titre de l'aide à l'équipement, à la formation, aux manifestations, aux frais d'arbitrage et aux aides exceptionnelles seront versées sur production de pièces justificatives, en proportion des dépenses réellement exposées par les bénéficiaires par rapport aux dépenses annoncées à l'appui de leur demande et dans la limite des montants individuels votés.

Acte : **Délibération n° 08 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB08) :**
Régie des droits d'expédition des actes d'état civil et des droits de légalisation – Clôture

Objet : **7.10 Divers**

Considérant que LA BANQUE POSTALE est dépositaire d'un montant de 276,70 € pour le compte de la Régie des droits d'expédition des actes d'état civil et des droits de légalisation créée par Délibération du Conseil Municipal des 19 janvier 1966 et 07 avril 1967, et considérant que ladite Régie n'a plus d'activité, l'assemblée unanime décide de la clore et de virer les fonds entre les mains du Trésorier receveur municipal.

Acte : **Délibération n° 09 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB09) :**
Taxes et produits irrécouvrables – Extinctions de créances

Objet : **7.10 Divers**

A la demande du Trésorier receveur municipal et vu les jugements correspondants, le Conseil Municipal unanime accepte d'admettre en créances éteinte diverses créances sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 3.263,93 €.

Acte : **Délibération n° 10 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB10) :**
Installation classée pour la protection de l'environnement – Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la micro-centrale hydroélectrique du Moulin de la Carmone – Information au Conseil Municipal

Objet : **8.8 Environnement**

Le Conseil Municipal est informé qu'après avis favorable du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 07 juillet 2016, Monsieur le Préfet de l'Allier a autorisé la S.A.R.L. CENTRALE ELECTRIQUE DE LA CARMONE à exploiter la micro-centrale hydroélectrique du Moulins de la Carmone, par Arrêté n° 2220/16 en date du 02 août 2016.

Acte :	Délibération n° 11 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB11) : Installation classée pour la protection de l'environnement – Arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général de travaux d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Sioule et de ses affluents – Information au Conseil Municipal
Objet :	8.8 Environnement

Le Conseil Municipal est informé qu'après avis favorable du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 07 juillet 2016, Monsieur le Préfet de l'Allier a déclaré d'intérêt général le projet de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourçinois de travaux d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Sioule et de ses affluents sur son territoire, par Arrêté n° 2221/16 en date du 02 août 2016.

Acte :	Délibération n° 12 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB12) : Cession de logement social – Avis préalable
Objet :	8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Saisi pour avis préalable par le Préfet en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable au projet de vente par la S.A. d'H.L.M. FRANCE LOIRE un pavillon situé 2 allée du Grand Villeneau au locataire actuel, étant observé que cette cession pourrait se voir opposer un veto préfectoral si le ou les logements ne sont pas suffisamment entretenus ou si cette vente risquait de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux sur la Commune.

Acte :	Délibération n° 13 du 29 septembre 2016 (20160929_1DB13) : Programmes d'équipement – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les travaux de restructuration de la salle Champ-Feuillet en salle socioculturelle seraient éligibles à une subvention au titre du Programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de service initié par la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'assemblée unanime sollicite cette aide et approuve le plan de financement correspondant.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 6 octobre 2016
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

